



FORCE OUVRIERE

Section Finances CORSE

Ajaccio, le 21 mars 2008



**Motion déposée par les représentants FORCE OUVRIERE
au C.D.A.S. du 21 mars 2008**

Cherté de la vie en Corse Pouvoir d'achat

Coût de la vie

Les représentants du personnel Force Ouvrière déplorent une nouvelle fois la cherté de la vie dans l'Ile (fait reconnu par les pouvoirs publics eux-mêmes), qui en fait la région la plus chère de la Métropole.

Une enquête nationale du 5 mars 2008, effectuée par le Cabinet d'Etudes NIELSEN pour le compte de l'hebdomadaire spécialisé L.S.A. a confirmé que les prix les plus élevés relevés en grande surface ont été enregistrés à Ajaccio.

Transports

Ils rappellent que le problème des coûts de transport n'est pas résolu.

le prix des carburants en corse, malgré une réfaction de T.V.A, est plus élevé que sur le continent.

Pour mémoire, le prix moyen du litre de carburant dans l'Ile est de 1,41 € au 20 mars 2008 alors qu'il était d'1 € au 1^{er} janvier 2002.

Par ailleurs, les transports publics sont peu développés, voire inexistants. Les agents du ministère sont donc contraints d'utiliser leur véhicule personnel. Cela entraîne des frais supplémentaires importants.

Logements

Les représentants du personnel F.O. dénoncent une nouvelle fois (comme ils l'ont toujours fait au sein de ce conseil) l'absence de logements sociaux, ce qui, compte tenu du prix des loyers pratiqués, entraîne de grosses difficultés financières pour les agents du MINEFE.

Ils prennent acte de la convention signée avec la société d'HLM ERILIA aux termes de laquelle 10 appartements seront réservés aux agents du ministère.

Ils constatent toutefois que ces possibilités sont notoirement insuffisantes au regard des demandes et de plus elles ne concernent que des logements de type T1 et T2.

Pour toutes ces raisons, les représentants Force Ouvrière exigent que soit mis un terme à une situation discriminatoire et que les mesures ci-après soient prises dans les meilleurs délais :

- **Attribution de la N.B.I. géographique à tous les agents du MINEFE exerçant en Corse ;**
- **Classement de la Corse en zone 1 (même zone que Paris) pour ce qui concerne l'action sociale et le logement ;**
- **Une revalorisation substantielle de la valeur faciale du ticket restaurant, réclamée par ailleurs par l'ensemble des syndicats des Finances ;**
- **Une compensation du coût élevé des transports, la Corse étant exclue des dispositions de décret du 22 décembre 2006.**

Pour les représentants du personnel
Force Ouvrière

Matthieu CAILLAUD